

# Infos Sud



Membre de  
l'union syndicale

**Solidaires**

Si vous souhaitez nous  
contacter pour vous  
informer, vous défendre,  
vous syndiquer...

Adressez-vous à  
**Sud Education**  
30 bis rue des boulets,  
75011 Paris

Pour nous joindre par  
téléphone :

Si vous travaillez,

- à Paris : (tél.) 01 44 64 72 61

(fax) 01 44 64 72 66

- dans la Seine et Marne, le  
Val de Marne et la Seine  
Saint Denis :

(tél.) 01 43 77 33 59

(fax) 01 43 77 65 58

- dans les Yvelines :

(tél./fax) 01 30 65 87 42

- dans l'Essonne :

(tél./fax) 01 64 97 94 73

- dans les Hauts de Seine :

(tél./fax) 01 43 70 56 87

- dans le Val d'Oise :

(tél./fax) 01 34 10 24 07

## Les agents des lycées en grève ne lâchent rien !

Pour la troisième fois, un rassemblement a eu lieu devant le siège du conseil régional le 8 décembre dernier. Une délégation des cinq syndicats\* à l'origine de ce mouvement a porté les revendications des personnels en grève. Ce sont, au total, plus de 700 personnes, qui en trois occasions, sont venues manifester leur opposition à la mise en œuvre du règlement sur le temps de travail de la région Île-de-France.



Ce sont des dizaines d'établissements qui ont vu leurs cantines fermées, et une grande partie des agents techniques se mettre en grève. Dans plusieurs lycées d'autres personnels ont même fait grève avec les agents.

Les grévistes et nos organisations syndicales réclament plus que jamais que la région revienne sur ses mesures d'allongement du temps de travail : Réintégration de la pause méridienne de 30 à 45 minutes dans le temps de travail, Aucun rattrapage RTT en cas d'arrêt de travail, retour au décompte des jours fériés en période travaillée comme des jours de travail.

Nous réclamons aussi avec les agents que les horaires de travail et les amplitudes horaires soient les mêmes pour les agents d'accueil que pour leurs collègues, que les 65 jours de congés bonifiés soient accordés sans contrepartie de récupération de jours de permanence et qu'une pause habillage/déshabillage d'au-moins 20 minutes soit accordée à tous les agents.

L'exécutif régional qui avait officiellement présenté ce règlement comme étant à l'essai jusqu'à la fin novembre a fini par avouer que l'enquête confiée à un cabinet privé ne devrait débuter (Suite page 2)

(Suite de la page 1)

que prochainement et que les résultats pourraient être disponibles aux environs du mois de février, moment auquel ils pourraient commencer à être discutés ! Voilà comment transformer un essai de trois mois en mise en place à l'année !

Nous avons dénoncé ce procédé ainsi que le recours à une officine privée, forcément au service de l'employeur qui la paye, pour faire le bilan de la mise en place de ce règlement de régression sociale. Pour contrecarrer les conclusions prévisibles de ce cabinet privé qui loue ses services à la région, nous avons demandé que tous les agents puissent donner leur avis.

Ces trois journées de grève ont clairement exprimé la colère qui monte dans les lycées face à ces mesures de régression sociale. L'exécutif régional ne s'attendait pas à une telle réaction des agents des lycées et a été contraint d'admettre qu'il faudra revenir sur ces points qui suscitent la colère et qu'il faudrait certainement réécrire ce règlement. C'est un début, et c'est la preuve que la mobilisation des agents a commencé à ébranler les positions de l'employeur.

**Nous ne lâcherons rien !**

### **SUD éducation**

- **se bat contre l'annualisation du temps de travail**
- **revendique la réduction du temps de travail pour tous**
- **32heures hebdo maxi !**

*\* Les cinq syndicats sont SUD, la CGT et le SYNPER qui ont voté contre le règlement sur le temps de travail lors de sa présentation en CTP, plus la FSU et la CFTC qui n'ont pas de représentants dans cette instance.*



**Malade ou handicapé : à la région comme à l'état,  
c'est la double peine !**

Le nouveau règlement sur le temps de travail tente d'imposer le rattrapage d'une heure de RTT en cas d'arrêt maladie. Plutôt que d'assurer les remplacements d'agents malades, la région pénalise ceux qui sont obligés de s'arrêter en leur faisant récupérer des heures ! Non seulement on est là, dans la même logique que celle de l'état qui instaure une journée de carence pour tous les fonctionnaires mais les deux mesures s'ajoutent l'une à l'autre ! Moins il y a de personnel, plus on met la pression sur ceux qui restent.

La région se fait tirer l'oreille du fait encore du manque de personnel qu'elle entretient pour que les

postes aménagés pour raison de santé ou pour handicap reconnu soient effectivement respectés. Nombre de gestionnaires rechignent à accepter des postes aménagés du fait du manque de personnel chronique dans les établissements. Pour les agents en situation de handicap, les pressions sont lourdes pour leur faire accepter des tâches supplémentaires, ou des emplois du temps qui ne tiennent pas compte des difficultés de transport. Il faut parfois plus de trois ans pour obtenir un siège ergonomique et souvent beaucoup plus pour que le poste aménagé soit compensé en heures par la nomination d'un agent supplémentaire.

## **SUD se bat pour la création de postes de titulaires à la hauteur des besoins exprimés par les personnels.**

Contre toute évidence la région qui prétend mener une politique volontariste de « recrutement statutaires » et qui affirme poursuivre une politique de « déprécarisation » n'a vraiment pas peur des mots. Deux poids, deux mesures : d'un côté, un discours qui se veut social, de l'autre, une politique d'embauche systématique de personnels précaires pour les suppléances. L'embauche en CUI est un moyen de faire disparaître progressivement des postes au fur et à mesure que ces personnels ne sont plus renouvelés ni même remplacés. Nous réclamons l'embauche de titulaires remplaçants volontaires en nombre suffisant pour couvrir tous les arrêts de courte, moyenne et longue durée.

## **SUD revendique la titularisation de tous sans conditions de concours, de nationalité ou de stage.**

La région Île-de-France se vante d'avoir 87% de titulaires. Il n'y a vraiment pas de quoi être fier de 13% de non titulaires (supérieur d'un point à la moyenne des collectivités territoriales, qui entretiennent toutes et développent l'emploi précaire). Le niveau d'emploi de non-titulaires atteint même 15% au siège. Comment admettre que 1047 personnes soient non titulaires ?

Pire encore. Parmi ces non titulaires, il y a ceux qui sont en CDD sur postes vacants et qui pour un certain nombre voient leur contrat non renouvelé après plusieurs années de travail pour la région. La région refuse tout simplement de titulariser les personnels en CDD sur des suppléances (au nombre de 564 en 2010). Elle les renvoie tous à la case chômage sans aucun scrupule.

Pour faire un pas de plus dans le cynisme, la région Île-de-France prétend ne pas reconnaître les personnels embauchés en CUI (contrat unique d'insertion) comme faisant partie de ses effectifs, alors qu'elle participe du fond de financement du dispositif des contrats aidés. Ils sont pourtant très nombreux dans les lycées à travailler aux services généraux ou aux cuisines. Ils se voient imposer des contrats de 20 heures et travaillent pour un salaire au-dessous du seuil officiel de pauvreté. Régulièrement leurs contrats ne sont pas renouvelés. Bien souvent, ce sont autant de fois vingt heures de travail qui doivent être réparties dans les services des agents qui travaillent dans les établissements concernés. Manque de personnel, plus précarité, ça signifie alourdissement des tâches et allongement du temps de travail.



## **La région Île-de-France ne crée pas d'emplois.**

10403 personnes étaient employées par la région en 2009, 10401 personnes y travaillaient en 2010. Dans les lycées, le travail se fait à flux tendu. Les agents subissent les pressions constantes de la hiérarchie pour faire toujours plus de travail. Les personnels absents ne sont que très peu remplacés. La fatigue s'installe, le stress est permanent dans beaucoup d'établissement, les sanctions sont monnaie courante et les pathologies dues au travail dans ces conditions se développent.

## **A la région, dialogue social = dialogue de sourds.**

Le bilan social 2010 de la région Île-de-France se présente comme « un outil contributif au dialogue social interne ». Les mots sont trompeurs. Tout est fait en fait pour saboter les prises de paroles qui contestent la politique sociale de l'exécutif régional et pour entraver l'expression des syndicats qui s'opposent. Les représentants de la région ne supportent pas la contestation et sont loin d'être les champions du dialogue social dont ils prétendent se réclamer. Les élus et représentants des syndicats récalcitrants, dont Sud au premier chef, sont constamment sous le feu continu de basses polémiques, de tentatives de déstabilisation et d'agressions verbales. Les délégations de personnels sont rarement reçues. Les délégations représentatives en cas de manifestations et de grève, comme récemment sur le temps de travail, doivent être imposées par les manifestants.

**Coupon à découper et à renvoyer massivement à :**

**Spercrif CGT ou Synper ou Sud Education,**

**Conseil régional d'Île de France,  
115 rue du Bac  
75007 Paris**



### **Je désapprouve le règlement**

### **relatif au temps de travail des agents des lycées**

Dans le cadre de l'évaluation du règlement relatif au temps de travail des agents des lycées, je soussigné, Mme, M. ...., agent technique du lycée ..... de ....., porte à votre connaissance, Monsieur le Président du Conseil régional d'Île de France, ma désapprobation de ce règlement.

Je vous demande, tel qu'il est prévu par la délibération CR 57-11 du 24 juin 2011, d'engager immédiatement de nouvelles négociations visant à modifier ce règlement selon nos revendications portées à votre connaissance, notamment, par l'intersyndicale et, de convoquer un CTP sanctionnant ce règlement ainsi modifié.

Veillez recevoir, Monsieur le Président, l'expression de mon dévouement au service public.

Signature : .....

PS : Par souci d'économie, préférez me rembourser mes frais de port à payer une entreprise privée chargée de réaliser l'évaluation que vous avez commandée.